

COMMUNE D'AVRANCHES

COMMUNE DE

DE

SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES

VAL - SAINT - PERE

DU

COMMUNE

COMMUNE DE

DE

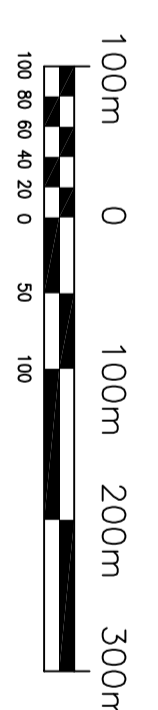
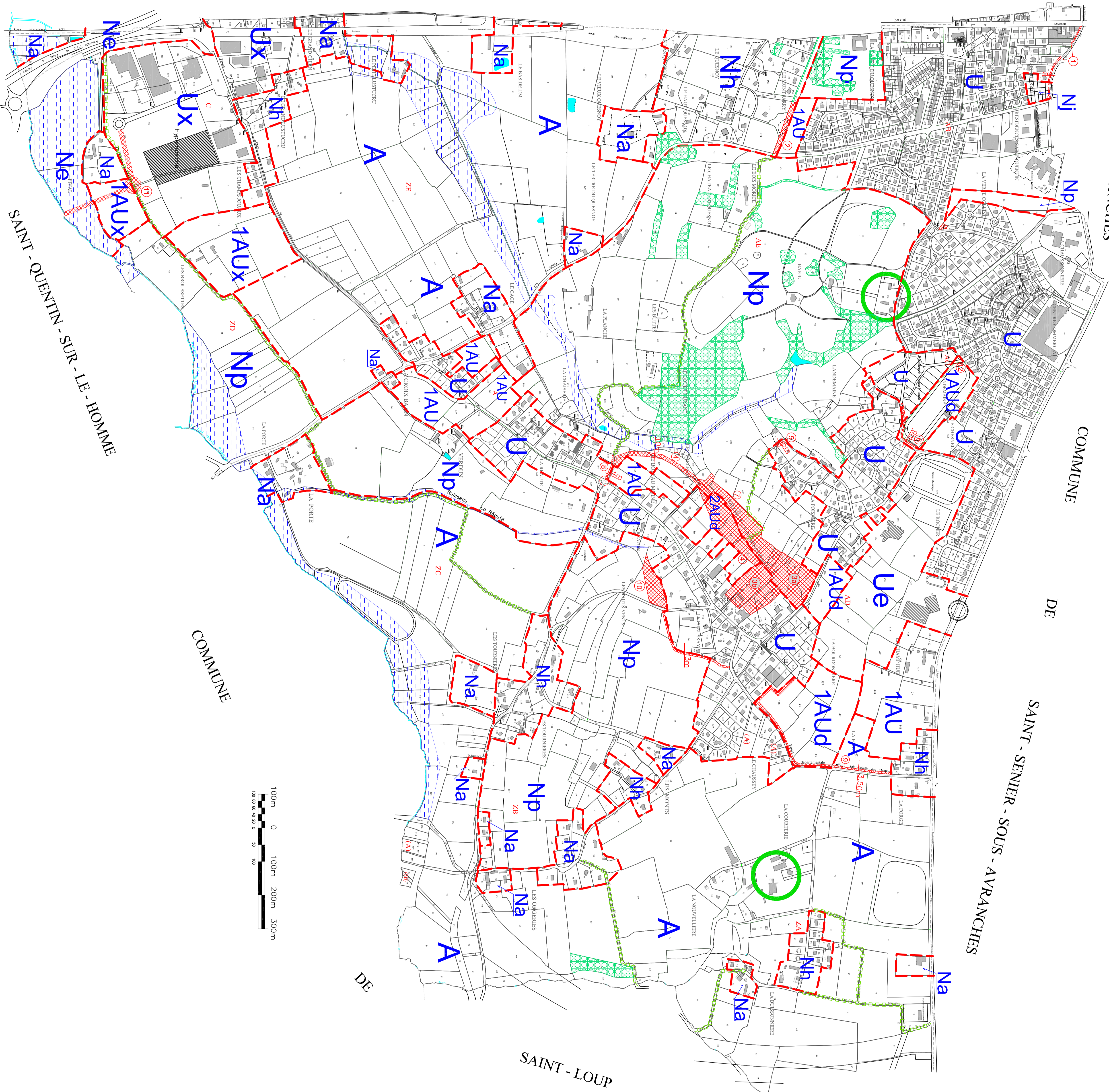
SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME

COMMUNE

SAINT-LOUP

- ER n°1, 5, 6 et 8 : Elargissement de voirie
- ER n°2 : Création de voirie
- ER n°3a : Aire de stationnement naturelle
- ER n°3b : Logements localisés et commerce de proximité
- ER n°4 : Création d'une voie de désenclavement et logements localisés
- ER n°7 : Parc paysager et bassin d'orage
- ER n°9 : Création d'une piste piétonnière ou piste cyclable
- ER n°10 : Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales
- ER n°11 : Création d'un giratoire
- ER n°12 : Elargissement de voirie

- Limite de zone
- Emplacement réservé (pour équipement public)
- Espace boisé classé à conserver ou à créer (art. L.130-1 et suivants du CU)
- Chemin piétonnier à conserver ou à créer
- Siège d'exploitation agricole (sources communales 2005)
- Zone inondable (Source : Atlas régional des zones inondables - Novembre 2006)



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Plan Local d'Urbanisme

5.1 PLAN DE ZONAGE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

MODIFICATION N°1

Ech: 1/5000

**PLANIS**  
 210 Rue Alexis de Tocqueville  
 50000 SAINT-LO  
 Fax: 03 75 62 47  
 Email: contact@planis.fr